



Jean-Luc Mélenchon
Député des Bouches-du-Rhône
Président du groupe La France insoumise

Marseille, le 20 mars 2018

Monsieur le Maire,

À l'appel de nombreux citoyens marseillais, je souhaite attirer votre attention sur les risques du « Plan écoles de Marseille ». Il prévoit un partenariat public-privé (PPP) pour la destruction et la reconstruction de 34 écoles de la ville.

Voté en conseil municipal le 16 octobre 2017, ce plan fait une fois de plus dans notre ville la part belle aux « contrats PPP ». Or, la Cour des Comptes et le Sénat, décrivant les coûts prohibitifs et l'opacité de ce type de contrats, recommandent de n'y avoir recours qu'à titre exceptionnel. Aussi, je m'interroge, à l'instar du Conseil national de l'ordre des architectes, du Conseil régional de l'ordre des architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, de la fédération Cinov, du Syndicat national du second œuvre, du syndicat des architectes des Bouches-du-Rhône, sur la nécessité d'un tel accord cadre de marchés alors que la construction et l'entretien d'écoles ne requiert aucune technicité particulière.

De plus, ce PPP favorise les majors du BTP telles que Bouygues, Vinci ou Eiffage. Ces entreprises, familières de la main-d'œuvre détachée, sont les seules à même d'assurer les fonctions de financement, de conception, de construction et d'entretien-maintenance des ouvrages comme prévu pour l'attributaire de l'accord cadre. Cet accord est dommageable pour le tissu économique local qui aurait pu bénéficier de ce budget exceptionnel de plus d'un milliard d'euros et développer l'emploi, la formation ou la réinsertion.

Si le principe de rénovation du parc des écoles marseillaises, imposé à la ville par les alertes lancées par les personnels des écoles et les parents d'élèves en 2016, relayées alors par la ministre de l'Éducation Nationale, est indispensable, sa mise en pratique pose question. En effet, le PPP ne concerne que 34 écoles de type « GEEP » et va endetter la collectivité sur 25 ans au titre d'un loyer de 41 millions d'euros par an à des entreprises privées, alors même que plus d'une centaine d'écoles marseillaises sont jugées dégradées voire vétustes. Devant ce constat alarmant mais réel, que va-t-il advenir de l'entretien, de la rénovation voire de la reconstruction et du budget alloué aux plus de 60 écoles non concernées par ce plan durant les 25 prochaines années ? Quelle sera la marge de manœuvre de la Ville de Marseille ? Les mauvais choix des gestions passées vont encore une fois coûter cher aux marseillais qui verront forcément leurs impôts augmenter durablement.

En cas de faillite de l'entreprise en charge des travaux dans le cadre du PPP, comme celle de Carillion au Royaume-Uni, en janvier 2018, qui gérait 450 contrats avec le gouvernement britannique, comment la mairie va-t-elle poursuivre les travaux commencés et assurer la gestion ordinaire des frais inhérents au fonctionnement habituel des autres écoles ?

J'attire en outre votre attention sur les risques de surendettement liés aux dépassements budgétaires, à la maintenance et à l'entretien de ces nouvelles écoles. Ces risques sont largement étayés par les nombreux retours d'expérience désastreux pour les collectivités des partenariats publics-privés : le stade Orange Vélodrome chez nous à Marseille, mais aussi le grand stade de Lille, le palais des congrès de Chalons-en-Champagne, le centre hospitalier sud-francilien de Corbeil-Essones, la cité sanitaire Georges-Charpak de Saint-Nazaire, le Centre aquatique de Montauban, le stade MMArena du Mans, le stade Arena de Dunkerque, les éclairages publics de Soissons et Sevrans, l'Université Paris-Diderot, le Palais de Justice de Paris, plus récemment la faillite de l'entreprise Carillion et bien d'autres cas qui accèdent les réserves de la Cour des Comptes à l'encontre des PPP.

Afin d'apporter les clarifications nécessaires et indispensables aux citoyens de notre ville, je vous prie de bien vouloir nous faire savoir pourquoi votre majorité a fait le choix d'un accord cadre de marchés de partenariat au détriment d'autres contrats moins coûteux et plus transparents. Je souhaite aussi que vous considériez avec la plus grande attention les demandes des organisations des professionnels du bâtiment et de l'architecture en commandant une justification de la soutenabilité budgétaire ainsi qu'un bilan coût/avantage de ce PPP.

Je formule le vœu que vous répondrez aussi à l'inquiétude quant à la situation future d'une centaine d'écoles de la ville accumulant les difficultés, dont certaines appartiennent à ma circonscription de député, et qui ne rentrent étonnamment pas dans les effectifs concernés par ce plan.

Dans l'attente de vous lire, recevez, Monsieur le Maire, mes sincères salutations républicaines et amicales.

Jean-Luc MELENCHON
Député des Bouches-du-Rhône



Jean-Luc MELENCHON